

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 16 Mai 2024

L' an 2024 et le 16 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de BIHOUÉE Jacques Maire

Présents : M. BIHOUÉE Jacques, Maire, Mmes : DUVAL Rachel, GUILLEMIN Sabine, LE BLANC Maryvonne, LE GUEVEL Annick, LE MOINE Cécile, LORAND Henriette, MESMEUR Anne, MESSEGER Edwige, MM : BERNABÉ Michaël, BRIEND André, CHEREL Alain, JOLIVET Yannick, POCARD Patrick, ROBIN Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CADIO Isabelle à M. CHEREL Alain, CHATEL Martine à M. BRIEND André, JEGO Guénaëlle à Mme GUILLEMIN Sabine, MARIVAIN Sophie à Mme MESSEGER Edwige, M. MORVAN Erwann à Mme LORAND Henriette
Excusé(s) : M. TREBY Jean Pierre

Absent(s) : MM : LECLAIR Julien, SINDALI Barthélémy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 15

Date de la convocation : 07/05/2024

Date d'affichage : 07/05/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de VANNES
le : 17/05/2024

et publication ou notification
du : 21/05/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE MOINE Cécile

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 05 Avril 2024

VOIRIE : Programme 2024- Demande de subvention - 24/16/05/01

VOIRIE : Aménagement du Carrefour LE QUETEL - Demande de Subvention - 24/16-05/02

MATERIEL DE LA MAIRIE : Achat d'un serveur. Demande de subvention - 24/16-05/03

MATERIEL de la M.A.M : Pose de stores. demande de subvention
- 24/16-05/04

SALLE DES SPORTS : Achat de matériel Basket/Hand. Demande de subvention - 24/16-05/05

PONT DU SECOUET : Analyse des offres du marché de travaux - 24/16-05/06

PERSONNEL : Création d'un cadre d'emploi d'attaché pour le poste de DGS - 24/16-05/07

PERSONNEL : Autorisation d'absence pour enfant malade. - 24/16-05/08

FINANCES ; Décisions Modificatives N°1 pour le Lotissement du Clos la Vigne et N°2 pour le Budget "Commune". - 24/16-05/09

Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 05 Avril 2024 :

Observations : Mr BRIEND signale que l'endettement français est de 5,5% du PIB et non de 75,5% comme il est indiqué dans le PV, par ailleurs il regrette qu'il ne soit pas fait état de sa position lors du vote des taux de fiscalité, en effet, car il avait bien expliqué qu'il ne voterait pas d'augmentation de taux du fait de son soutien aux manifestations agricoles depuis un certain nombre d'années.

**VOIRIE : Programme 2024- Demande de subvention
réf : 24/16/05/01**

Monsieur Patrick POCARD, Maire Adjoint fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de se prononcer afin de définir les travaux de voirie prioritaires dans le cadre du programme de l'entretien de la voirie communale pour l'année 2024 hors agglomération, pour la commune nouvelle Forges de Lanouée, sachant que pour la Commune les caractéristiques de participation départementale en 2023 étaient les suivantes :

- montant plafond de la dépense subventionnable 67 750 H.T.
- taux de subvention..... 40%
- montant de la subvention..... 27 100€.

Il lui demande son avis pour l'inscription de notre Commune à ce programme.

Vu l'avis favorable de la commission Voirie du 16 Mars 2024.

Vu le devis estimatif pour ce type de réfections :

- qui comprend le délimitation d'accotements, l'engravure le balayage de chaussée la couche d'accrochage, l'enrobés 0/10 et le calage accotement.
- et qui fait apparaître un montant prévisionnel d'environ 115 034.45€ HT pour un minimum à entretenir pour 4 233 mètres linéaires.

Considérant l'urgence de réaliser ces travaux qui représenteront une lourde charge financière pour la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable pour l'inscription des voies communales ci-dessus mentionnées, au programme de voirie 2024
- donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives au marché à venir,
- sollicite la subvention " Entretien de la voirie Hors agglomération" auprès du Conseil Départemental du Morbihan,

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Débat : Monsieur P. Pocard explique que depuis la commission la route du bois de BAS a été rajouté à la tranche ferme pour 66 895€, Monsieur A. Cherel remarque que du coup

des routes ont été supprimées sur cette tranche, Monsieur P. Pocard répond que ces routes figurent dans la tranche optionnelle

Mr A. Cherel demande pour le tablier du petit port aux Forges (1^{er} pont)

Mr P. Pocard lui répond que c'est noté et donne le détail des routes de la tranche ferme.

Mme H Lorand demande si le calcul de la subvention est celui de 2024, Mr P. Pocard lui répond que ce sont ceux de 2023.

Mr A. Cherel demande à lancer l'appel d'offres rapidement pour éviter des travaux tardifs dans le froid et l'humidité, et souvent lors des travaux agricoles.

Mr J Bihouée souhaite des travaux, si possible pour septembre, et voir sur un appel d'offre sur 3 ans à l'instar de d'autres communes.

VOIRIE : Aménagement du Carrefour LE QUETEL - Demande de Subvention réf : 24/16-05/02

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal du projet d'aménagement et de sécurisation du carrefour « Le Quetel » qui remonte à une quinzaine d'années et pour lequel 'aujourd'hui nous avons l'accord des propriétaires et du département pour effectuer ces travaux.

Le coût des travaux (arasement des talus, arrachage de haies et enfouissement des réseaux) s'élevant à environ 30 000 euros HT, dépasse fortement les premières estimations, de ce fait, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de décider, dans un premier temps, si "oui" de faire la totalité des travaux ou si "non" de n'en faire qu'une partie.

Il propose également de déposer une demande d'aide au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil municipal, après délibération,

- **APPROUVE** d'effectuer la totalité des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander, pour le dossier précité, une aide au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- **DONNE** pouvoir au Maire, ou à son représentant, de signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Débat : Mr le Maire explique qu'en premier lieu, pour l'enfouissement des réseaux, Orange avait donné un estimatif de 10 000€ mais que le devis reçu en début de semaine s'élève à 24 211€ et qu'il a entamé des démarches pour obtenir une remise.

Mr J Bihouée précise qu'un poteau téléphonique est à enlever ainsi que la haie et son grillage chez Mr Dell ; celui-ci réfléchit aux essences de remplacement, ; 5 poteaux téléphoniques sont à retirer chez Mr Jouan

Les sapins de Mr Jouan sont arrivés à maturité mais il veut les conserver

Mr Alain Cherel demande si les poteaux sont en limite du domaine public,

Mr P. Pocard répond oui et que ceux de Chez Mr Jouan sont mal en point.

Mr A Briend propose de faire les travaux en deux fois.

Mr J Bihouée : mais par quoi commencer, l'enfouissement ou l'arasement, et si arasement il faudra l'intervention d'un huissier pour valider la solidité des

poteaux.

Mme E Messenger précise que l'arrachage de la haie devrait attendre le 31 juillet 2024 pour la nidification.

Mr Le Maire indique que dans ces haies de thuyas il n'y a pas de nids et que de toute façon les travaux ne seront pas réalisés aux printemps

Au vu du montant Mr le Maire pose la question de savoir si « oui » il faut faire la totalité des travaux ou si « non » seulement une partie.

MATERIEL DE LA MAIRIE : Achat d'un serveur. Demande de subvention réf : 24/16-05/03

Monsieur Le Maire fait état aux membres de l'assemblée des problèmes informatiques rencontrés par les services administratifs de la mairie.

Le serveur actuel datant de 2019 a été défaillant par 2 reprises (en novembre et en mars) et ILIANE notre société de maintenance a dû procéder à son remplacement par du matériel de prêt. Il devient donc impératif d'investir dans un serveur plus récent car si une panne informatique se déclare, toutes les données seront perdues.

Monsieur Le Maire présente donc un devis de la société ILIANE, d'un montant TTC de

- 16 200 €, pour l'achat de ce nouveau serveur, d'une licence Microsoft serveur, de stockage sauvegarde locale et déconnectée ainsi que de son installation

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer,

DECIDE

- d'acquérir auprès de la société ILIANE de Brest, un serveur de marque HPE ML110 Gen 11SFF ainsi que toutes licences et sauvegardes nécessaires à son utilisation.

- d'autoriser Mr. le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

- de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du PST.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Débat :

XXX : doit-on acheter le serveur ou le louer ?

Mr J Bihouée : cette délibération porte sur une demande de subvention et qu'il faut analyser les 2 offres.

MATERIEL de la M.A.M : Pose de stores. demande de subvention réf : 24/16-05/04

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une demande a été formulée par les assistantes maternelle de la MAM « les petites mains », recommandée par la PMI d'installer des rideaux extérieurs afin de limiter l'entrée de la chaleur suite aux épisodes de canicule de 2022 et 2023.

Le coffret de store peu encombrant serait de la même couleur que les huisseries et les rideaux stores seraient de couleur blanche car plus efficace pour rejeter les rayons du soleil.

Ce projet a obtenu un avis favorable de l'ABF le 9 janvier 2024.

Après plusieurs demandes auprès de différents prestataires, Monsieur Le Maire présente le seul devis reçu par de la société Atlantique ouvertures, d'un montant HT de 16 316 €, pour la fourniture et pose de stores toile extérieur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer,

DECIDE

- d'acquérir auprès de la société Atlantique ouvertures de Theix, un store toile extérieur modèle Shadow II85.
- d'autoriser Mr. le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.
- de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du PST.

Débat : Mme A Le Guevel trouve que le devis est cher,

Mr A. Briend aurait aimé avoir un deuxième devis

Mme E. Messenger demande si l'on a consulté les fermetures du Porhoët

Mr le Maire indique que non.

Mr Bihouée précise que les travaux effectués en mairie par la société Atlantique ouvertures sont de bonne qualité avec des coffres moins encombrants.

Mr A Briend précise qu'il s'abstiendra pour le vote du fait d'un seul devis, et qu'il est signé.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 5)

SALLE DES SPORTS : Achat de matériel Basket/Hand. Demande de subvention réf : 24/16-05/05

Monsieur Y. Robin, Maire Adjoint informe les membres de l'assemblée que les rapports de l'APAVE sur le contrôle des paniers de basket/buts de handball et de foot font état d'une certaine usure de ce matériel sportif de la salle des sports

Pour la sécurité des utilisateurs et rester en conformité avec la réglementation en vigueur, il convient de remplacer ces équipements.

Monsieur Le Maire présente donc des devis :

- SDU pour le changement et l'adaptation de tête de basket sur une structure existante de 2 buts à équiper pour un montant de 17 863.80€
- SPORT NATURE pour le remplacement de 2 buts de hand-ball pour 2 276.74€

Monsieur Y. Robin, Maire Adjoint demande au Conseil Municipal de délibérer,

DECIDE

- d'acquérir auprès des sociétés susnommées les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la salle des sports.
- d'autoriser Mr. le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.
- de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Débat : Mr le Maire précise que ces aménagements permettraient d'accueillir la finale départementale du basket, en 2025.

Mr Y. Robin informe que d'autres devis sont en attente.

PONT DU SECOUET : Analyse des offres du marché de travaux réf : 24/16-05/06

Mr Le Maire rappelle que l'appel d'offres concernant les travaux du Pont de Secouët a été lancé le 08 février 2024 et s'est terminé le 07 mars 2024.

CONSIDERANT que 3 entreprises ont répondu au marché

CONSIDERANT l'analyse des offres réalisée par le bureau d'études Artelia (MOE)

Mr Le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux classée, à savoir l'entreprise ROUSSEL (22 150 - Hénon).

Le classement des offres par valeur décroissante de la notation globale (note N) est le suivant :

- Offre de base sans TO1 :

Synthèse classement	
ROUSSEL	1
NOVELLO	2
GC3B	3

- Offre de base avec TO1 :

Synthèse classement	
ROUSSEL	1
NOVELLO	2
GC3B	3

6.5. CONCLUSION DU MAITRE D'ŒUVRE

A l'issue de l'analyse initiale des offres, le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre de :

- Offre de base sans TO1 :

ROUSSEL

- Offre de base avec TO1 :

ROUSSEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide** de retenir l'offre de l'entreprise ROUSSEL

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Débat Mr P. Pocard informe qu'une déviation sera mise en place pour faire les travaux entre le 15 juin et le 15 Octobre 2024 et que des barrières de sécurités seront à prévoir.

PERSONNEL : CRÉATION D'UN CADRE D'EMPLOI D'ATTACHÉ POUR LE POSTE DE DGS
RÉF : 24/16-05/07

Le Conseil Municipal étant chargé de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, Monsieur le Maire l'informe qu'un agent du service administratif a sollicité le bénéfice d'une retraite progressive à partir du 1^{er} mai 2024 et donc de travailler à 50% jusqu'à l'âge légal de départ en retraite.

En conséquence, il est prévu de recruter un nouvel agent dans ce service.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'Attaché, coordonnant les services de la collectivité,

Considérant le tableau des emplois adopté précédemment, le Conseil municipal décide :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'Attaché territorial permanent à temps complet pour exercer les fonctions de Directeur ou Directrice des Services à compter du 1^{er} septembre. 2024.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Débat : Mr Bihouée précise que le tableau des effectifs sera rectifié au 1^{er} septembre 2024 en raison des disponibilités et des préavis des candidats.

Mme A Le Guevel : Peut-on embaucher un mi-temps ?

Mr Bihouée : au vu de l'emploi de direction et de la charge de travail cela nécessite un temps plein, et je suis conscient de la charge financière que cela implique, sachant que Mme Gaborel fera valoir ses droits à la retraite fin 2025.

Mr M. Bernabé trouve que le tuilage avec Nadine est une bonne chose

Mr Bihouée renchérit qu'il y a de gros dossiers à suivre et à venir.

PERSONNEL : Autorisation d'absence pour enfant malade.
réf : 24/16-05/08

La législation prévoit que les agents publics peuvent solliciter des autorisations d'absences, distinctes des congés annuels. Les autorisations d'absences pour événements familiaux, ont fait l'objet d'une délibération n° 19-08/02-10 le 08 février 2019.

Le régime des autorisations d'absences pour garde d'enfants est précisé par la circulaire FP n° 1475 du 20 juillet 1982 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées au personnel de l'administration pour pouvoir soigner un enfant ou pour en assurer la

garde momentanément et complétée par la note d'information DGCL/P4 n° 30 du 30 août 1982.

Les conditions des autorisations d'absences pour garde d'enfants sont les suivantes :

- Une délibération prévoyant la possibilité d'autoriser les agents à s'absenter du service ;
- Accord sous réserve des nécessités de service et de la production de justificatifs ;
- Un âge limité à 16 ans et aucune limite d'âge pour les enfants handicapés ;
- Justifier par un certificat médical ou tout autre pièce justifiant la présence d'un des parents auprès de l'enfant, afin d'établir l'exactitude matérielle des motifs invoqués ;
- Le nombre de jours est accordé par famille, quel que soit le nombre d'enfants ;
- Le décompte des jours octroyés s'effectue par année civile (ou par année scolaire pour les agents travaillant selon ce cycle) ;
- Aucun report n'est autorisé d'une année sur l'autre ;
- En cas de dépassement du nombre maximum d'autorisations, les droits à congés annuels sont réduits ;
- L'autorité territoriale apprécie les cas exceptionnels.

1 – La durée de droit commun :

- Pour les agents travaillant à temps complet : 1 fois les obligations hebdomadaires de service + 1 jour.
- Pour les agents travaillant à temps non complet : 1 fois les obligations hebdomadaires de service d'un agent complet + 1 jour **X** par la quotité de travail sur 35 heures.
- Pour les agents travaillant à temps partiel : 1 fois les obligations hebdomadaires de service d'un agent complet + 1 jour **X** par la quotité de travail sur 35 heures

2 - Les cas particuliers :

- Ils seront appliqués conformément à la circulaire du 10-05 du 18 mai 2010, en vigueur, émanant du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Morbihan.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les autorisations d'absences pour garde d'enfants telles qu'énoncées ci-dessus et qui seront mises en application dès le 1^{er} juin 2024.

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Débat :

Mme A Le Guevel demande si ces congés sont rémunérés

Mme E Messenger confirme

Mr M. Bernabé demande si un congé sans solde est possible

Mme E Messenger confirme

Mme A Le Guevel informe l'assemblée que le congé parent malade se répand de plus en plus

Mr A. Briend demande comment gère t'on l'autorisation « enfant malade » lorsque l'agent est en congé. ?

Mme E Messenger répond que c'est selon la demande de l'agent.

FINANCES ; Décisions Modificatives N°1 pour le Lotissement du Clos la Vigne et N°2 pour le Budget "Commune".

réf : 24/16-05/09

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des mouvements de crédits sur le budget le Lotissement le clos la vigne et sur le budget général, pour la prise en charge de travaux effectués par les entreprises COLAS et Morbihan Energies

Ces écritures sont les suivantes :

BUDGET LOTISSEMENT DU CLOS LA VIGNE

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chap. 011– Charges courantes

Compte 605 – travaux + 57 000 €

Recettes :

Chap. 042 Compte 71355 variation de stock : + 57 000 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Chap. 040 - compte 3555 stock final : + 57 000 €

Recettes :

Chap. 16 - compte 168748 avance budget commune : + 57 000 €

BUDGET GENERAL COMMUNE :

Section d'investissement

Dépenses :

Chap. 27 - compte 276348 Avance au Lotissements : + 57 000 €

Recettes :

Chap.16 compte 1641 Emprunt d'équilibre : + 57 000 €

A l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Débat :

Mr Bihouée explique que sur le lotissement du Clos la vigne, les travaux ont été

effectués en 2023 mais que les factures ne sont pas arrivées en mairie, notamment celles de Morbihan Energies et précise que les pelouses sont à refaire.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu :

Séance levée à: 22.40

En mairie, le 17/05/2024
Le Maire
Jacques BIHOUÉE